

A pie chart with one slice highlighted in grey, labeled with the number 40%.

ÉTUDE

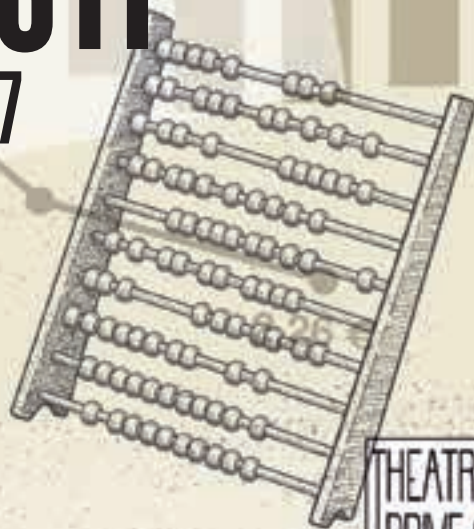
sur la

Taxe Fiscale

et les

Aides ASTP

2012-2017





SOMMAIRE

Éditorial	5
Présentation générale	6
FOCUS #1 - Moyenne des aides reçues et de la taxe acquittée	9
FOCUS #2 - Variations du montant des aides par saisons	13
FOCUS #3 - Les aides rapportées au nombre de représentations et d'entrées payantes	17
FOCUS #4 - Les aides rapportées au chiffre d'affaires de la billetterie	21
Conclusion	25



La Louve / Théâtre de la Bruyère

ÉDITORIAL

Dans le droit fil des orientations approuvées au début du mandat de l'actuel Conseil d'Administration, l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) développe progressivement **une activité d'études et statistiques sur le théâtre privé et ses réalités économiques.**

C'est ainsi qu'à partir d'une étude rendue publique en juin 2018 sur les aides reçues et la taxe fiscale acquittée par 39 théâtres adhérents de l'ASTP **entre les saisons 2012/2013 et 2016/2017**, nous avons souhaité aller plus loin et rendre compte de ce que représentent ces aides par rapport à l'activité de ces mêmes salles.

L'intérêt de cette véritable plongée dans l'économie des théâtres privé est triple.

D'abord et avant tout, parce qu'il s'agit de **chiffres totalement inédits, et particulièrement éclairants.**

Ensuite, parce que ces chiffres ont le mérite de **regrouper 5 saisons consécutives**, ce qui leur donne une assise et une fiabilité certaines, bien loin d'un simple coup de projecteur ponctuel, dont les résultats doivent souvent être relativisés.

Enfin, parce que ces chiffres **révèlent au grand jour le poids et l'efficacité des actions redistributrices de l'ASTP**, sans lesquelles, il faut le souligner, bien des théâtres, notamment dans les jauges de moins de 500 places, ne pourraient continuer à créer et produire.

Ce dernier point mérite d'autant plus d'être souligné qu'en matière d'aides, à de rares exceptions près, les théâtres privés ne peuvent guère compter que sur celles de l'ASTP, à la différence d'autres acteurs du spectacle vivant, publics et privés, souvent éligibles à plusieurs guichets.

Nous sommes persuadés que ce travail suscitera un vif intérêt, et qu'il contribuera aussi à mieux connaître et mieux apprécier le rôle indispensable de notre Fonds de soutien.

Stéphane HILLEL
Président de l'ASTP

RAPPEL PRÉALABLE

Les dispositifs d'aides proposés par l'ASTP sont très spécifiques ; **ils instaurent une forme de solidarité obligatoire** entre les théâtres privés participant à son système de garantie.

D'un côté, les théâtres acquittent **la taxe ASTP, au taux de 3,5%** sur leurs recettes de billetterie ; de l'autre, ils bénéficient de la **garantie ASTP sur certains de leurs spectacles**, sous la forme d'une prise en charge partielle (30 ou 40 %) de l'éventuel déficit d'exploitation du spectacle sous garantie. Cette garantie peut être complétée, dans certains cas, d'aides à la création (en faveur de nouveaux spectacles) et/ou d'aides à l'emploi d'artistes et/ou de techniciens supplémentaires, selon les effectifs employés.

Le cumul de ces aides ne peut excéder **70% du déficit constaté**.

Par ailleurs, ces aides font l'objet d'**avances** lors du démarrage du spectacle, c'est-à-dire quand la trésorerie du théâtre est la plus sollicitée.

Toutes ces aides sont ensuite indexées, dans leur montant, sur le résultat de l'exploitation : En cas d'exploitation bénéficiaire, toutes les avances versées sont remboursées à l'ASTP ; en cas de déficit, les aides sont ajustées en tenant compte des avances déjà versées.

Il s'agit donc bien d'un système mutualiste et solidaire, basé sur un principe très simple : les succès des uns permettent de compenser les échecs des autres ; en d'autres termes, il faut se réjouir de ne pas avoir besoin de l'aide de l'ASTP, cela signifie que le succès est au rendez-vous.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Si le « système ASTP », dans son principe, est simple à décrire, sa mise en œuvre est complexe, car dépendante de multiples facteurs : les résultats du spectacle aidé, la jauge du théâtre, le nombre d'emplois aidés ou non, l'éligibilité à l'aide à la création, et de nombreux critères ou plafonnements propres à chaque dossier.

LA MÉTHODE ET LES DONNÉES UTILISÉES

Toutes les données recueillies sur les 5 saisons considérées sont extraites de bases administrées par l'ASTP, soit pour les besoins de gestion de la taxe fiscale (Base TTM) soit pour les besoins de gestion des aides délivrées (Base GARANET).

L'échantillon retenu porte sur 39 théâtres, ayant tous en commun d'avoir été effectivement aidés par l'ASTP au cours de chacune des 5 saisons courant de 2012/2013 à 2016/2017, de façon à conserver le même périmètre. On notera que cet échantillon représente 80 % du total actuel des « membres actifs de l'ASTP », soit 48 théâtres éligibles à la garantie en 2018.

Les représentations prises en compte sont toutes les représentations de spectacles assujetties à la taxe ASTP et déclarées par le théâtre, qu'elles soient ou non sous garantie, y compris les représentations « jeune public » ; ne sont donc pas

L'étude répond donc à ce besoin d'objectivation et de clarification de ce que représentent, pour les théâtres retenus dans l'échantillon, les volumes de taxe qu'ils acquittent et des aides qu'ils reçoivent, rapportés à leur activité générale.

retenues les représentations assujetties à la taxe ASTP, accueillies dans les théâtres, mais déclarées par un autre redevable que le théâtre (location), ainsi que les représentations non assujetties à la taxe ASTP. Les mêmes principes valent pour le décompte des entrées payantes.

Les montants d'aides versées et de taxe acquittée correspondent aux flux de trésorerie enregistrés pour chaque saison considérée. S'agissant des aides, ces flux incluent des remboursements des théâtres à l'ASTP, en cas d'exploitation bénéficiaire ou en cas de trop versés sur des avances.

Les chiffres sont restitués, en moyenne, en 4 principales tranches de jauge, entre les plus petits théâtres (moins de 251 places) et les plus grands (plus de 800 places), ainsi qu'en moyennes générales.



Bigre / Théâtre Tristan Bernard

FOCUS #1

MOYENNE DES AIDES RECUES ET DE LA TAXE ACQUITTÉE

Un théâtre éligible à la garantie se trouve dans une situation comparable à celle d'un assuré : d'une part, il acquitte une prime (la taxe), soit sa **contribution à la solidarité** ; d'autre part, il est « indemnisé » en cas de sinistre (le déficit d'un spectacle), soit son **émargement à la solidarité**.

Le propos de ce premier « focus » est de disposer de **chiffres sur ce que représentent les deux facettes de cette solidarité**.

**Par catégorie de jauge,
le rapport entre Aides et Taxe varie significativement :**

JAUGE	Moyenne d'aides par théâtre et par saison	Taxe annuelle moyenne payée	RAPPORT
Inf. à 251 places (10 théâtres)	152 375 €	15 573 €	9,78
Entre 251 et 500 places (14 théâtres)	241 363 €	44 784 €	5,39
Entre 501 et 800 places (12 théâtres)	233 631 €	91 983 €	2,54
Sup. à 800 places (3 théâtres)	293 016 €	150 360 €	1,95
Moyenne générale (39 théâtres)	220 140 €	59 938 €	3,67

ÉCLAIRAGES & COMMENTAIRES

On retient d'abord qu'en moyenne, un théâtre privé reçoit 220 140 € d'aide par an, pour 59 938 € de taxe qu'il acquitte, soit **une ressource nette de 160 202 €**.

En d'autres termes, et en moyenne, toutes jauges confondues, on observe un rapport de 1 à 3,67 entre les montants de taxe acquittés et d'aides reçues.

On parle bien d'une moyenne, en rappelant que les théâtres peuvent accéder, au maximum, **à trois dossiers de garantie par saison**.

Par catégorie de jauge, le rapport évolue significativement ; près de 10 € d'aide reçue pour 1 € de taxe acquittée dans les plus petites jauges, moins de 2 € d'aide reçue pour 1 € de taxe acquittée dans les plus grandes.

Plusieurs facteurs expliquent ces écarts : d'abord le fait qu'il est bien plus difficile d'atteindre l'équilibre d'exploitation en petite jauge qu'en grande jauge ; de plus, les leviers d'actions de l'ASTP (droits de tirages, aides à l'emploi, aides à la création) sont beaucoup plus puissants pour les petites salles, souvent à la pointe en matière de création, que pour les grandes.

Le rôle de laboratoire des petites salles ou des salles moyennes est ainsi reconnu, avec cette idée, souvent vérifiée, que les nouveaux talents qu'elles contribuent à révéler trouveront ensuite leur consécration dans des théâtres de plus grande jauge.

Avec un rapport moyen de 3,67 entre taxe acquittée et aides versées, le fonctionnement du système peut paraître déséquilibré puisque, pour reprendre l'image de l'assurance, **les primes sont loin de couvrir les sinistres couverts**.

Une part conséquente des dotations allouées par l'État et la Ville de Paris à l'ASTP est fléchée sur les mécanismes de l'aide à l'exploitation et de l'aide à la création ; ainsi, dans le dernier budget voté en 2017, sur 8,65 M€ de crédits affectés à ces dispositifs, 5,4 M€ provenaient des dotations publiques, soit 62%.

Si l'on peut affirmer à bon droit que les théâtres privés ne reçoivent pas de subventions publiques, il n'en demeure pas moins que **le système assurantiel auquel ils contribuent est majoritairement financé sur fonds publics**.



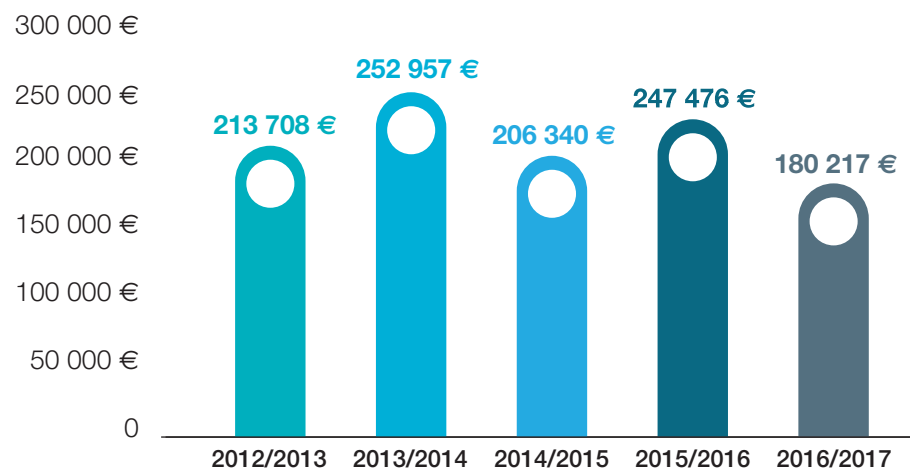
FOCUS #2

VARIATIONS DU MONTANT DES AIDES PAR SAISONS

Les saisons se suivent, et ne se ressemblent pas. Dès lors qu'elles sont indexées sur les résultats d'exploitation, les aides de l'ASTP peuvent varier fortement selon que les fréquentations sont bonnes ou mauvaises, d'une saison à l'autre.

Ces variations témoignent de la difficulté pour l'ASTP à tenir les enveloppes budgétaires affectées à ses dispositifs d'aide, et cela d'autant que de gros déficits vont souvent de pair avec des recettes de taxe en diminution.

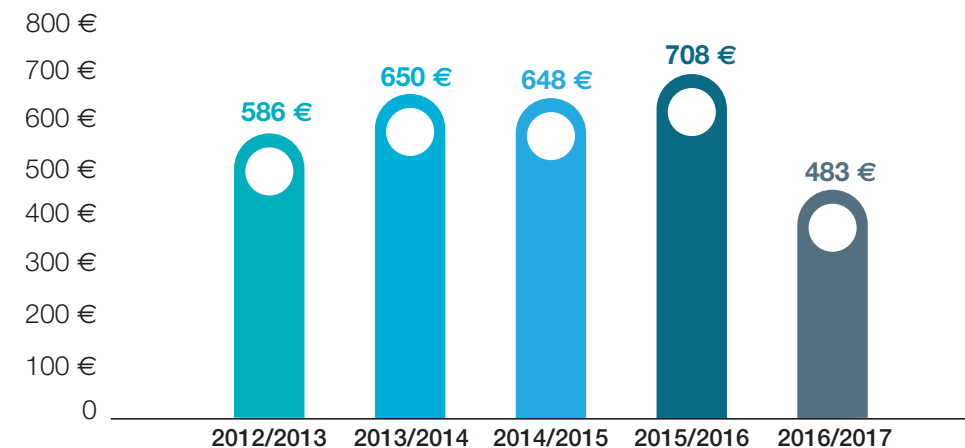
Montants moyens d'aides par saison et par théâtre :



Les variations dans les montants des aides versées sont très conséquentes : plus de 40% entre les saisons 2013/2014 et 2016/2017, en montants globaux ; plus de 46% entre les saisons 2015/2016 et 2016/2017, en montants par représentations.

ÉCLAIRAGES & COMMENTAIRES

Montants moyens d'aides par saison, par théâtre et par représentation :



Outre les résultats d'exploitation, deux facteurs principaux contribuent à ces variations :

1. Le nombre de dossiers de garantie délivrés pour un nombre constant de théâtres attributaires (39) : Par exemple entre 2012 et 2013, le nombre de dossiers est passé de 67 à 85, ce qui explique une grande partie de la hausse des montants moyens d'aides entre les saisons 2012/2013 et 2013/2014.
2. Les évolutions dans les taux, barèmes, plafonds, que l'ASTP apporte régulièrement à ses dispositifs d'aides. A cet égard, la baisse des taux de garantie appliquée à compter de la saison 2016/2017 (de 40 à 35% et de 30 à 25%) aura eu des effets importants.



FOCUS #3

LES AIDES RAPPORTÉES AU NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS ET D'ENTRÉES PAYANTES

Aussi décisives soient-elles, les aides de l'ASTP **sont loin de s'appliquer à tous les spectacles programmés par ses théâtres membres actifs.**

Jusqu'à une période encore récente, le nombre de spectacles garantis chaque saison représentait **moins d'un spectacle sur trois et de l'ordre de 40% du nombre de représentations** proposées par les théâtres. Avec la généralisation du multi horaire (spectacles jeune public en journée et deux spectacles en soirée), ces proportions ne font que diminuer.

Cette différenciation concerne aussi **le décompte des entrées payantes**, entre celles qui se rapportent à un spectacle sous garantie et les autres.

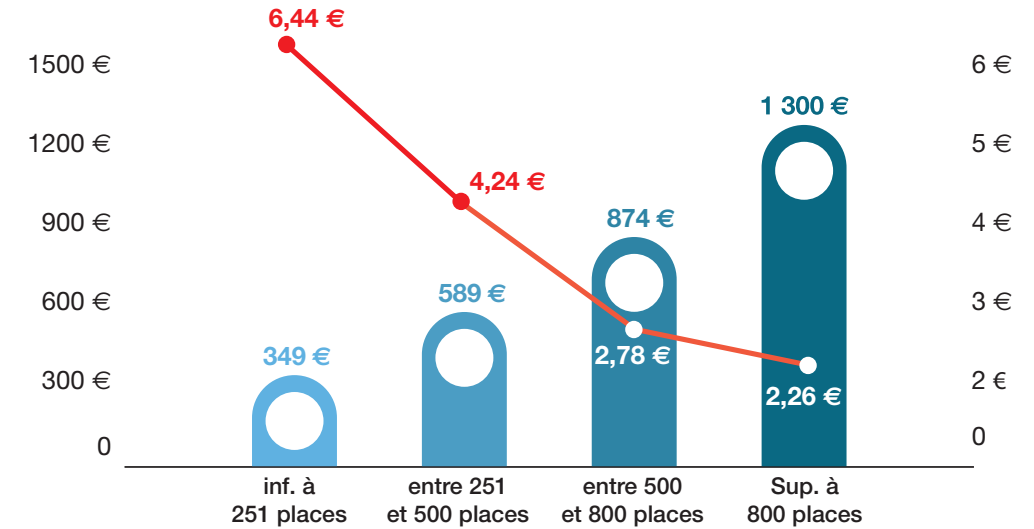
C'est pourquoi, si l'on tient à mesurer ce que représentent les aides de l'ASTP par rapport à l'activité globale des théâtres et à leurs fréquentations, il faut tenir compte **de toutes les représentations**, dont le nombre n'a cessé d'augmenter ces dernières années, et **de toutes les entrées payantes.**

**Montant d'aides moyen par théâtre,
par nombre de représentations et par entrée payante :**

JAUGE	Moyenne d'aides par théâtre et par saison	Moyenne de représentations par théâtre et par saison	Moyenne d'aides par théâtre et par représentation	Moyenne d'entrées payantes par théâtre et par saison	Moyenne d'aides par théâtre et par entrée payante
Inf. à 251 places (10 théâtres)	152 375 €	437	349 €	23 654	6,44 €
De 251 et 500 places (14 théâtres)	241 363 €	410	589 €	56 923	4,24 €
De 501 et 800 places (12 théâtres)	233 631 €	267	874 €	84 085	2,78 €
Sup. à 800 places (3 théâtres)	293 016 €	225	1 300 €	129 455	2,26 €
Moyenne générale (39 théâtres)	220 140 €	359	613 €	62 329	3,53 €

ÉCLAIRAGES & COMMENTAIRES

Moyenne des aides par théâtre et par représentation



La jauge est un élément décisif du nombre de représentations : **plus la jauge du théâtre est petite, plus il est contraint de multiplier ses horaires**, pour tenter, (sans que le calcul soit forcément gagnant), d'amortir ses charges fixes sur un plus grand nombre d'exploitations. À l'inverse, **un grand théâtre qui connaît le succès sur un seul horaire du soir pourra aisément tenir toute une saison avec ce seul spectacle.**

Cela explique l'écart très conséquent entre les plus petites jauges (moyenne de 437 représentations par saison) et les plus grandes (moyenne de 225).

Il ressort de ces écarts que **la moyenne d'aide par représentation et par tranche de jauge varie pratiquement de 1 à 4**, entre les plus petits théâtres (349 € par représentation) et les plus grands (1300 € par représentation).

Cet écart s'inverse si l'on rapporte le montant moyen des aides au nombre d'entrées payantes ; la prise en charge, par l'ASTP du coût du billet d'un spectateur d'une petite salle est en moyenne de 6,44 € tandis qu'elle est de 2,26 € pour le spectateur d'une grande salle, étant entendu que ces chiffres ne prennent pas en compte les entrées gratuites (invitations).



Edmond / Théâtre du Palais-Royal

FOCUS #4

LES AIDES RAPPORTÉES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA BILLETTERIE

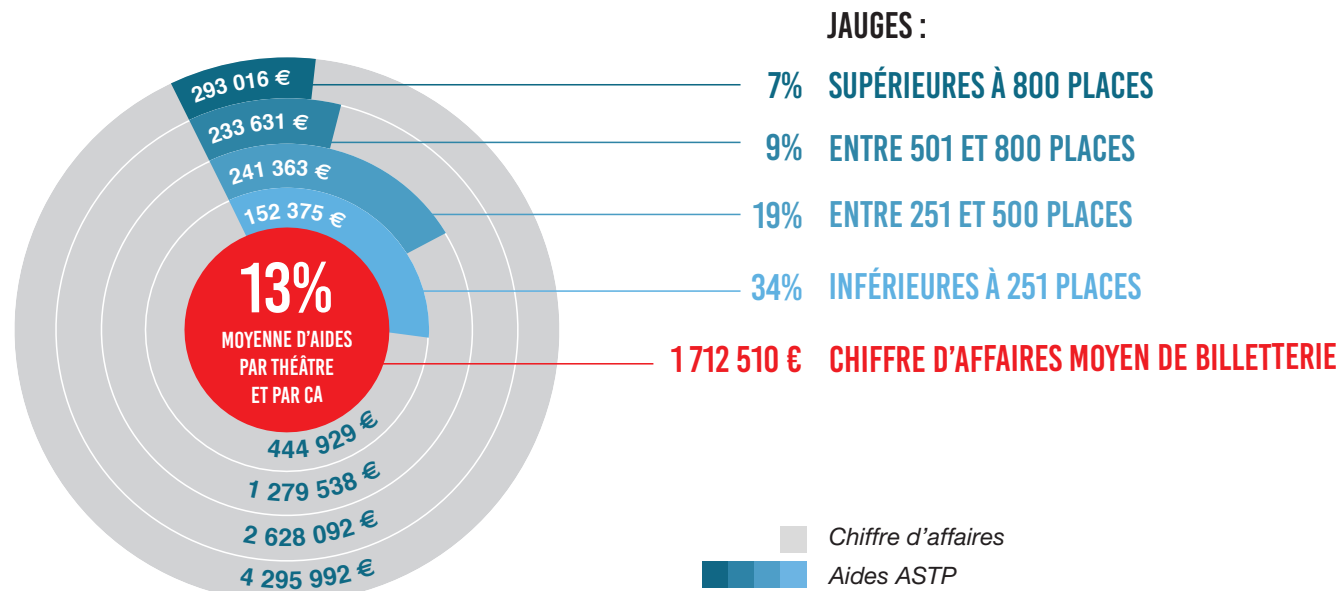
La taxe étant perçue à hauteur de 3,5% sur le montant HT de la billetterie, l'ASTP a connaissance des recettes déclarées par les théâtres. Bien entendu, la progression des recettes ne suit pas une courbe linéaire : **plus on monte en jauge, plus on enregistre d'entrées, mais aussi plus le prix du billet augmente.**

Selon les moyennes calculées, le rapport du nombre de places entre les plus petites et les plus grandes salles de l'échantillon est de l'ordre de 1 à 4, quand le rapport de leurs recettes de billetterie par saison est plutôt de 1 à 10.

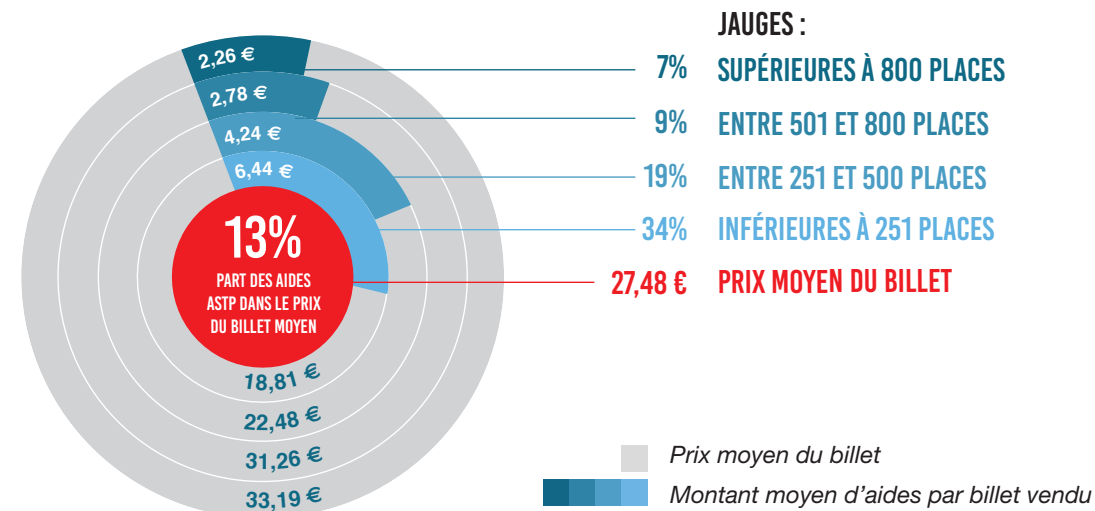
Le focus #4 vise à établir des rapports entre le montant des aides reçues, par saison, et le chiffre d'affaires de la billetterie pour la même période. Le même exercice, aboutissant aux mêmes pourcentages, est également proposé ci-après par rapport aux prix moyens constatés par tranches de jauge.

Il importe de rappeler que la notion de chiffre d'affaires de billetterie ne correspond pas au chiffre d'affaires global d'un théâtre ; celui-ci inclut également des recettes annexes qui n'entrent pas dans le champ de cette étude (locations, privatisations, recettes de bar, droits de suite, droits de captations, recettes de co-production,...)

Part des aides dans le chiffre d'affaires de billetterie :



Part des aides dans le prix moyen du billet :



ÉCLAIRAGES & COMMENTAIRES

En moyenne globale, les théâtres privés retenus dans l'échantillon réalisent **un chiffre d'affaires de billetterie annuel de 1,712 M€**, pour 62 329 spectateurs et un prix moyen du billet de 27,48 € HT.

Les aides de l'ASTP représentent globalement 13 % de leurs recettes de billetterie, ce qui traduit le fort niveau d'autofinancement auquel demeurent contraints les théâtres privés.

Autre enseignement notable à tirer de ces chiffres, même si l'on observe une progressivité certaines, par tranches de jauge, on réalise qu'existe **une forme de seuil au niveau des jauges de 500 places**. En effet, le chiffre d'affaires de billetterie des salles de 251 à 500 places et surtout leur prix moyen (22,48 €) les rapprochent des moins de 250 ; tandis que de l'autre côté du seuil des 500, les 501 à 800 sont beaucoup plus proches des plus de 800, avec des prix moyens respectifs de 31,26 € et 33,19 €.



CONCLUSION

QUE FAUT-IL RETENIR DE CETTE ABONDANCE DE DONNÉES ET DE REPÈRES CHIFFRÉS ?

D'abord, souligner qu'à travers l'ASTP, les directrices et directeurs de théâtres privés ont su concevoir un outil et des mécanismes adaptés à leur spécificité d'entrepreneurs culturels.

Ainsi, le modèle défendu par l'ASTP trace-t-il une voie intermédiaire entre un modèle purement libéral et celui du théâtre subventionné ; comme cela a été exposé, et grâce à la taxe, ce modèle est assis sur un principe de régulation, par lequel les « gros » soutiennent les « petits » et les succès viennent en aide aux échecs.

Ce modèle suppose qu'un théâtre privé est censé trouver par lui-même les moyens d'équilibrer son exploitation, ce qui implique une préoccupation constante de la fréquentation, sans laquelle d'ailleurs, un spectacle ne peut guère atteindre sa maturité artistique.

Sur ce point, on aurait tort de penser que cette préoccupation de fréquentation impose des choix de programmation supposés « faciles » : la très grande diversité de l'offre des théâtres privés en apporte tous les jours la preuve.

Ce modèle, porté et encadré par l'ASTP, est donc infiniment précieux ; plus de 50 années après sa mise en place, il est symptomatique de vérifier qu'il attire toujours de nouvelles générations de directeurs de théâtres et l'adhésion de nouvelles salles, preuve de sa pertinence et de son efficacité.

THÉÂTRES ADHÉRENTS DE L'ASTP*

ANTOINE	FONTAINE	NOUVEAUTÉS
ARTISTIC ATHEVAINS	LE FUNAMBULE	ŒUVRE
ATELIER	GAÎTÉ MONTPARNASSE	PALAIS DES GLACES
THÉÂTRE DE BELLEVILLE	GRANDE COMÉDIE	PALAIS ROYAL
BÉLIERS PARISIENS	GYMNASE	THÉÂTRE DE PARIS
BOUFFES PARISIENS	HÉBERTOT	THÉÂTRE DE PARIS - SALLE RÉJANE
LA BOUSSOLE	LA BRUYÈRE	LA PÉPINIÈRE
CAFÉ DE LA GARE	LA HUCHETTE	POCHE MONTPARNASSE
COMÉDIE BASTILLE	LA MADELEINE	PORTE SAINT-MARTIN
COMÉDIE DE PARIS	LE LUCERNAIRE	PETIT SAINT-MARTIN
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSEES	MARIGNY	RANELAGH
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES	STUDIO MARIGNY	REINE BLANCHE
THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES	MATHURINS	RENAISSANCE
LA CONTRESCARPE	MATHURINS PETITE SALLE	RIVE GAUCHE
DAUNOU	MÉLO D'AMELIE	SAINT-GEORGES
DEUX ANES	MICHEL	SALINIÈRES
EDGAR	MICHODIÈRE	SPLENDID SAINT-MARTIN
ÉDOUARD VII	MOGADOR	TÊTE D'OR
ESSAION	MONTPARNASSE	TRISTAN BERNARD
FOLIES BERGERE	PETIT MONTPARNASSE	VARIÉTÉS

*AU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

© ASTP – Novembre 2018.
Réalisation de l'étude : Fabien CREMIERE, avec le concours des services de l'ASTP.
Coordination : Antoine MASURE.

Réalisation : agence mermon - Photos : Fabienne Rappeneau / ASTP

Découvrez la programmation des théâtres privés de Paris sur
www.tpa.paris

Association pour le Soutien du Théâtre Privé

48 rue de Laborde 75008 Paris - Tél. : 01 42 27 45 97 - contact@astp.asso.fr
www.astp.asso.fr

